

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

NGOULEMAKONG COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD OF PUBLIC CONTRACTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°013 / AONO/PU/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 30/05/2022

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINES ROUTES
REJETUES DU RESEAU PRIORITAIRE DANS LA REGION DU SUD, DEPARTEMENT
DE LA MVILA, COMMUNE DE NGOULEMAKONG

FINANCEMENT : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier) --EXERCICE 2022

1. Objet de l'Appel d'Offres :

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de cantonnement sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la Région du Sud, et de l'Est durant une période de Douze(12) mois consécutives. Il s'agit du cantonnement « ordinaire » (C.O) liée au nombre de passes à exécuter dans l'année.

Les travaux sont en lot unique reparti comme suit :

N° Tronçon	Route	TYPE	ITINERAIRE	Linéaire (km)	Sections d'intervention	Longueur (Km)	Maître d'œuvre
T1	RN2	C.O	NGOULEMAKONG (Limite avec le NYONG ET SO'O)-limite avec MENGONG	22.8	PK0 au Pk22+800	22.800	CST/DDTP/MVILA

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Tache 1: Désherbage ou débroussaillage des abords de la route;
- Tache 2: Elagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 3: Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 4: Décapage et nettoyage des accotements ;
- Tache 5: Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Tache 6: Curage des fossés et exutoires ;
- Tache 7: Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau ;
- Tache 8 : Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Tache 9 : Restauration des gardes corps ;
- Tache 10: Restauration des glissières de sécurité ;
- Tache 11 : Restauration des panneaux de signalisation et sécurisation ; etc...

2. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

3. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics (**lignes Fonds Routier**) dans le cadre d'un Programme Annuel 2022 des travaux à supporter par le budget de l'exercice 2022.

4. Délai d'exécution :

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur une année budgétaire, et comporte trois passes, dont chacune est subdivisée en **nombre variable de passes** en fonction du type de cantonnage suivant la répartition ci-après :

Type de cantonnage	Passes semi-lourde	Passes légère
Cantonnage « ordinaire »	1	1

Les délais maxima d'exécution des passes sont fixés comme suit :

- Passe de cantonnage semi lourde : Un (02) mois calendaires,
- Passe de cantonnage léger : un (01) mois calendaire.

Le décalage des passes est rythmé par les saisons.

5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue du choix des attributaires des conventions seront conclues entre ceux-ci et le Maire de la Commune de Ngoulémakong.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général) à la Commune de Ngoulémakong, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de Ngoulémakong, d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de dossier de **Trente mille (30 000) Francs CFA** et l'enveloppe allouée auxdits travaux est de **Douze millions (12 000 000) FCFA** toutes taxes comprises.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), d'un montant de **deux cent quarante mille (240 000) francs CFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances.

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général) à la Commune de Ngoulémakong.

9. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Maître d'Ouvrage (Secrétariat général, secrétariat de la commission) à la **Commune** de Ngoulémakong, au plus tard **le 27/06/2022 à 13 heures**, soit par poste en recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/AONO/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2020 du 30 Mai 2022

**Pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du Réseau
Prioritaire dans la Région du Sud, Département de la Mvila, Commune de
Ngoulémakong (Programme Annuel 2020) »**

Financement : Budget MINTP (Lignes Fonds Routier), Exercice 2020.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Conformité des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en originaux pour :

- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- L'attestation de non-redevance;
- L'acte de cautionnement provisoire ;
- L'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ; ledit document doit mentionner le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement à la Recette Municipale de **la Commune** de Ngoulémakong des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

et en copies certifiées conformes pour :

- Le registre de commerce ;
- L'attestation d'immatriculation

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

11. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Ouverture des offres:

L'ouverture des offres aura lieu le **27/06/2022 à 14 heures** à la Salle des réunions de l'immeuble de la **Mairie** de Ngoulémakong par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Principaux critères d'évaluation des offres

- Les offres techniques dont les pièces sont conformes seront évaluées **sur 100 points** suivant les critères essentiels ci-après :
 - a) Personnel d'encadrement **sur 25 points** ;
 - b) Moyens matériels **sur 25 points** ;
 - c) Références **sur 20 points**;

d) Organisation, planning, compréhension du projet, sécurité, cohérence du sous-détail des prix ou de la décomposition des prix forfaitaires **sur 25 points** ;

e) Présentation de l'offre **sur 5 points**.

- Une offre est déclarée irrecevable si la note totalisée à l'issue de l'évaluation technique est inférieure à 70 points sur 100.

14. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Mairie de Ngoulémakong.

Fait à Ngoulémakong le, 30/05/2022

AMPLIATIONS :

- Président de la CIPM/C-Ngoulémakong
- DD MINTP/Mvila
- DD MINEPAT/Mvila
- DD MINMAP/Mvila
- ARMP (pour publication et archivage)
- Affichage
- Archives/Chrono



Albert Aricet Akoo